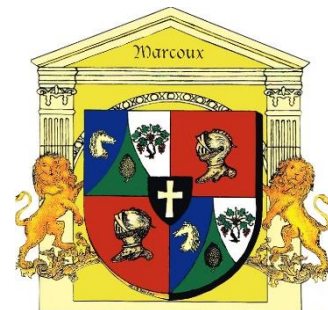


# COMPTE- RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 6 AVRIL 2016



Présents : 15 sur 15

Secrétaire : Michel PONCHON

Le Conseil municipal s'est réuni ce jour à 20h 30 en session ordinaire. Avant l'ouverture de la séance, Marie-Thérèse Lestra remercie les membres du conseil qui ont pris part à sa peine à l'occasion du décès de son mari. Les différents points de l'ordre du jour, essentiellement consacré aux comptes de gestion et aux budgets, ont ensuite été traités successivement :

---

## COMPTE ADMINISTRATIF ET BUDGET CCAS :

S'agissant d'une réunion du conseil municipal, les membres du CCAS n'étaient pas tous présents et la présentation de ces documents revêtait donc un caractère simplement informatif. Une réunion du CCAS sera prochainement organisée pour l'approbation des comptes et l'adoption de ce budget spécifique.

---

## COMPTE ADMINISTRATIF ET BUDGET ASSAINISSEMENT :

Rappelons qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2017, les communes du Pays d'Astrée perdront leur compétence en ce domaine, celle-ci étant alors dévolue à Loire-Forez, structure à laquelle elles seront désormais rattachées. Pour ce qui nous concerne, la mise en service du tout nouveau réseau de La Bruyère s'est effectuée sans problème. Les conditions de marché favorables, associées à une gestion rigoureuse nous permettront de boucler financièrement l'opération sur 2016.

Le budget fonctionnement dégage sur l'année un résultat positif de 90 910€ (114 355 € en cumul), le budget investissement présente un déficit sur l'année de 17 881 €, mais compte tenu d'un résultat antérieur excédentaire reste positif en cumul de 31 002 €.

L'approbation des comptes est votée à l'unanimité, de même que l'adoption du budget, forcément à la baisse pour cause d'absence de projets.

---

## COMPTE ADMINISTRATIF GENERAL :

Une bonne maîtrise des dépenses, aussi bien sur le volet fonctionnement que sur celui de l'investissement nous a permis de dégager des résultats positifs respectivement de 83 472 € et 105 031 €. La présentation de ces comptes ne soulève aucune objection et ils sont, là aussi, approuvés à l'unanimité.

### **Budget Général :**

Il est rappelé à ce sujet que nous devons prendre en compte la baisse de la Dotation Générale de Fonctionnement et de la Dotation de Solidarité Rurale, en retrait de 8 851 € au total par rapport à 2015, (elles-mêmes en baisse de 6 800 € par rapport à 2014). Pour les autres postes de recettes, les prévisions restent sensiblement au niveau de 2015. Les dépenses quant à elles concernent essentiellement les travaux sur bâtiments et de voirie dont nous avons parlé au précédent conseil. Le Budget Fonctionnement s'établit ainsi à 497 710 € et le Budget Investissement à 331 940 €. Ils sont adoptés sans opposition.

### **Taux des taxes :**

En corollaire du vote des budgets, il est nécessaire de décider du taux des taxes pour 2016. Après discussion, il est proposé de fixer la part communale de ceux-ci à :

4,71 % pour la Taxe d'Habitation

10,52 % pour la Taxe Foncière

40,16 % pour la Taxe sur le Foncier non bâti.

Mise au vote, cette proposition recueille 12 voix pour et 3 voix contre.

---

### **QUESTIONS DIVERSES :**

**Chemin des Vignes** : la réfection de ce chemin a été effectuée sur la quinzaine sans problème majeur. Elle est aujourd'hui terminée.

**Terrain de sports** : La municipalité a accepté de recevoir du remblai sur la parcelle inutilisée qui jouxte l'actuel terrain de sports, dans la perspective d'un agrandissement futur de celui-ci. Mais il s'agit bien pour le moment uniquement d'un projet qui fera l'objet d'une discussion lors d'un prochain conseil.

**Logiciel Enfance** : 26 parents d'élèves, soit la moitié des familles, étaient présents lors de la présentation du logiciel qui sera mis en service pour le dernier trimestre 2015-2016. Ils ont semble-t-il été rassurés par sa simplicité d'utilisation.

### **Commissions :**

La Commission Commerce et Tourisme se réunira le mardi 19 avril à 20 h.

La Commission Communication se réunira le mardi 3 mai à 20 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à minuit 20mn.